

## Afrique-Europe : une relation innovante à construire

14 février 2020

Palais du Luxembourg, Salle Médicis

Sous le haut-patronage et en présence de Jean-Yves Leconte, sénateur représentant les Français établis hors de France

Synthèse réalisée par Julien Arnoult, Elise Bernard, Corentin Gorin et Denis Simonneau<sup>1</sup>.

*Face aux tumultes de la guerre commerciale Etats-Unis/Chine/Union européenne, du MERCOSUR et du Brexit, l'Afrique est loin de constituer une priorité dans l'agenda européen, même si la nouvelle présidente de la Commission a entrepris deux déplacements à Addis-Abeba (Éthiopie), depuis sa nomination. Ceci est regrettable, alors que nos deux continents entretiennent d'étroites relations culturelles, économiques et humaines, et sont voués à en développer davantage. L'Europe et l'Afrique s'inspirent sans cesse, même si, a priori, certains États membres sont plus concernés que d'autres. C'est pourquoi, le 14 février 2020, au Palais du Luxembourg, EuropaNova s'est donné pour ambition de faire émerger cette réalité et lui donner la place qu'elle mérite au sein des réflexions sur l'avenir de l'Europe. Inspirée librement du contenu des échanges lors de cette journée et nourrie par des références extérieures, la présente note propose d'établir en six points des propositions concrètes visant à définir une « relation innovante » entre les deux continents.*

### 1. Établir une distinction entre Afrique, Caraïbes et Pacifique

Adopté en 2000, l'Accord de Cotonou succède à la Convention de Lomé de 1975. Il définit le cadre général dans lequel s'inscrivent les relations entre l'Union européenne (UE) d'une part et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) d'autre part. Parmi les 79 pays signataires, 48 sont situés au Sud du Sahara. Ainsi, l'Afrique reste divisée géographiquement, entre ces pays encore associés à l'espace « Caraïbes et Pacifique », et ceux de la rive méditerranéenne souhaitant une coopération régionale élargie sans références ACP. Dans ce contexte, la renégociation des Accords de Cotonou ainsi que l'élargissement des compétences de l'Union africaine (UA) constituent des enjeux pour faire émerger une cohérence régionale. Ainsi, les Accords post-Cotonou devraient se matérialiser en un accord UE/UA.

---

<sup>1</sup> Remerciements particuliers à Charles Allaigre, chargé de projets, pour son assistance quant à l'élaboration de cette synthèse.

Une piste semble se dégager avec l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) distincte de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires dans la Caraïbe (OHADAC). Si la première est une organisation internationale confortée et largement promue – avec son Code et sa Cour – la deuxième est toujours au stade du projet de coopération. Elles ont toutes deux l'avantage de sortir la réflexion relative à la coopération et la sécurité juridique en dehors de l'espace « ACP » traditionnel<sup>2</sup> et vont jusqu'à inspirer l'UE et un futur code européen des affaires<sup>3</sup>.

## 2. Faciliter l'accès aux financements

Le besoin d'une approche multisectorielle au sein de cette relation, c'est-à-dire dépassant le seul cadre économique et clarifiant le rôle de l'aide publique au développement, souvent source de complexité et de frustrations, est un élément indispensable. L'enjeu est de renforcer la coopération sur les enjeux communs à l'Afrique et à l'Europe : la démographie, l'éducation, la santé, le numérique, la transition énergétique, etc.

L'accès au financement, notamment de l'UE, est un point essentiel. En effet, trop souvent les petites et moyennes entreprises (PME) ont un accès assez limité au marché des financements malgré leur poids important dans l'économie locale. Les grandes entreprises étrangères ou les gouvernements bénéficient de la plupart des financements existants. Les bailleurs de fonds et institutions financières sont encore une source importante de financement notamment en Afrique subsaharienne mais cette aide reste encore trop souvent conjoncturelle et pas assez stratégique. Enfin, cette aide reste fragmentée et non coordonnée.

Il s'agit de régionaliser le soutien et de mettre en commun les ressources pour en éviter le double emploi et le manque d'efficacité. Les institutions financières africaines telles que la Banque africaine de développement (BAD) ou la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), par une harmonisation de leurs actions, pourraient aussi faciliter l'accès au financement.

---

<sup>2</sup> Ces organisations et projets à vocation juridique sont largement promus par la Fondation pour le droit continental, V. [https://www.fondation-droitcontinental.org/fr/nos\\_actions/ohada/](https://www.fondation-droitcontinental.org/fr/nos_actions/ohada/). D'aucuns estiment même qu'ils constituent un précédent inspirant pour l'élaboration d'un Code européen des affaires. Ce dernier étant tout naturellement promu par EuropaNova et ses nombreux partenaires, <https://www.europanova.eu/groupe-de-travail/code-europeen-des-affaires-des-entreprises-et-du-commerce>

<sup>3</sup> Rapport parlementaire, V. Gomez-Bassac, députée en mission pour le Ministre chargé de l'Europe et des affaires étrangères, juillet 2019, disponible sur <http://valerie.gomez-bassac.fr/wp-content/uploads/2019/08/Rapport-sur-lelaboration-dun-code-europeen-des-affaires-Valerie-Gomez-Bassac.pdf>

### 3. Une place importante à laisser à la société civile

Au-delà des acteurs étatiques, le besoin de faire émerger de nouveaux acteurs privés apparaît comme la composante majeure de la relation euro-africaine afin de créer de nouvelles dynamiques de progrès, mais aussi des garde-fous.

L'exemple de *Digital Initiative Africa*, présidée par Karim Sy, illustre que la réunion d'un maximum d'acteurs africains de l'écosystème entrepreneurial (entrepreneurs, structures d'accompagnement, investisseurs, grandes entreprises, universités, institutions et associations) autour d'une même vision. Mettre l'intelligence collective au service de l'entrepreneuriat responsable et de l'innovation numérique permet d'envisager de nouvelles réponses en matière de climat, d'éducation, de santé, de genre et d'éducation.

Il faut donner la parole aux acteurs de terrain.

### 4. L'importance des finances publiques

Le besoin d'un État solide et d'une restauration du politique est une priorité de la société civile africaine. Ce besoin est d'abord celui des Africains pour une justice équitable, des services publics qui fonctionnent, une protection des libertés publiques et fondamentales et pour un cadre d'affaires favorisant la prospérité. Cela ne peut pas se faire sans ressources et donc une meilleure mobilisation des revenus fiscaux.

Dans ce domaine, le Rwanda apparaît comme un bon exemple avec la modernisation des moyens de déclarations. Cet État se distingue de par l'utilisation des nouvelles possibilités offertes par le numérique, permettant de pallier un manque d'infrastructures en matière de collecte, qu'il s'agisse des déclarations en ligne ou les paiements électroniques. Au Rwanda, ces efforts en matière de collecte s'inscrivent dans une démarche plus générale visant à tendre vers un État plus vertueux et donc à remplir des objectifs de développement. Principale illustration, le secteur de la santé, où le Rwanda fait figure de modèle sur le continent avec un taux de couverture santé qui concerne presque l'ensemble de la population, entraînant de fait des indicateurs de santé bien meilleurs que dans le reste du continent, notamment en matière d'espérance de vie (67 ans selon les dernières données de la banque mondiale) ou encore, de mortalité infantile.

À relever toutefois, selon une étude *Paying taxes* de PwC et de la Banque mondiale (2016), citée par l'Institut Montaigne, partenaire de la conférence, dans son rapport « Europe-Afrique : partenaires particuliers », sur 84 pays utilisant la déclaration fiscale en ligne, uniquement 5 sont situés en Afrique<sup>4</sup>. L'UE doit pouvoir accroître son partenariat dans ce domaine.

---

<sup>4</sup> « Europe-Afrique : partenaires particuliers », Institut Montaigne juin 2019, <https://www.institutmontaigne.org/ressources/pdfs/publications/europe-afrique-partenaire-particulier-rapport.pdf>

## **5. Le défi démographique et migratoire à penser dans sa globalité**

Le continent africain compte aujourd'hui environ 1 milliard d'habitants contre 670 millions en 2000. D'après les prévisions de la BAD, la population atteindra 1,3 milliard d'individus en 2030 et 2,5 milliards en 2050. Cette croissance démographique résulte d'une chute des taux de mortalité combiné à une baisse, proportionnellement plus lente, de la fécondité. À l'inverse, l'Europe pourrait stagner autour de 500 millions d'habitants et – surtout – perdre 49 millions de personnes en âge de travailler. Plus précisément, l'Allemagne en perdrait 11 millions, l'Espagne et l'Italie 7 à 8 millions.

Alors que cette croissance démographique est présentée comme une menace, il convient de rappeler les opportunités économiques à exploiter pour le « vieux continent ». Car, face à ces déséquilibres démographiques asymétriques, on ne peut que remettre en question la pertinence de la stratégie de l'UE qui, depuis 2015, se concentre sur la restriction des mouvements des non-citoyens de l'UE vers et au sein de l'Europe. Ces mesures, qui témoignent d'un recul des droits fondamentaux et sont contraires aux valeurs de l'UE, paraissent incohérentes par rapport aux défis qui s'annoncent pour les trente prochaines années.

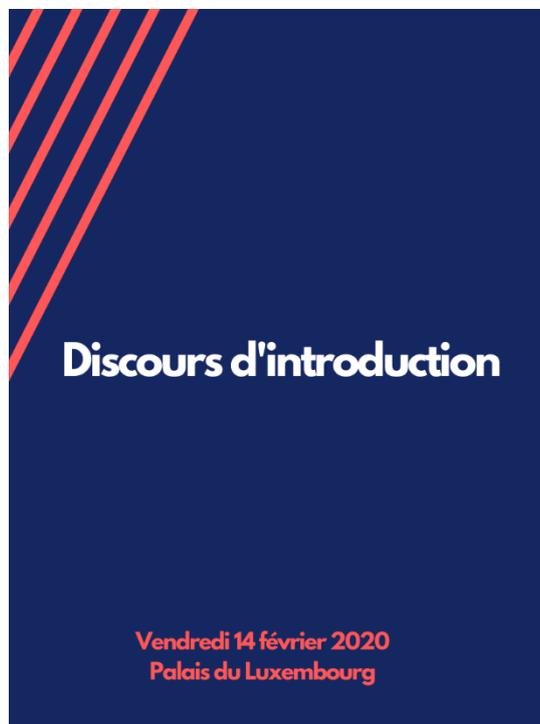
L'Union doit donc prendre position quant à une interprétation claire et non biaisée des droits fondamentaux. Sinon, tout discours relatif à l'Etat de droit risque de passer pour une « mauvaise leçon » donnée par des gens qui ne se plient pas aux principes qu'ils opposent à d'autres.

## **6. La capacité des Européens et des Africains à être une source d'inspiration mutuelle**

L'OHADA est l'exemple le plus marquant, ayant inspiré le code européen des affaires actuellement en cours d'élaboration. Le changement climatique, la gestion des ressources, l'énergie, la lutte contre la pauvreté, la formation, le développement des infrastructures sont autant de domaines où les solutions des uns peuvent nourrir celles des autres, dans la mesure où Africains et Européens font face aux mêmes défis. Le développement de la banque par téléphone ou les solutions à faible coût de production, florissantes en Afrique, peuvent trouver leur place en Europe.

Cela permet également de soulever une question qu'il convient - de plus en plus - de se poser : l'Europe, malgré ses moyens, doit-elle continuer de penser qu'elle détient la solution ou que nos propres systèmes fonctionnent en Afrique ? Nous l'avons illustré précédemment, l'Afrique est un terrain d'innovation et calquer des modèles applicables en Europe sur le continent africain ne constitue pas toujours un gage de réussite. L'Union ne peut avoir comme meilleure position que de soutenir les ambitions africaines, d'accompagner les solutions imaginées et développées par la société civile, en quête d'un modèle africain, tout en maintenant une certaine conditionnalité en matière de droits fondamentaux.

## Programme



**Discours d'introduction**

Vendredi 14 février 2020  
Palais du Luxembourg

**Denis Simonneau,**

**Président d'EuropaNova**

EuropaNova  
Action pour une Europe politique



**Panel 1**

**Pour un renouveau de la  
politique Africaine de  
l'Union Européenne**

Vendredi 14 février 2020  
Palais du Luxembourg

**Jean Louis Guigou, président de l'IPMED**

**Olivier Vallée, Analyste  
senior, Groupe d'Etudes Géopolitiques de l'École  
normale supérieure**

**Denis Simonneau, Président d'EuropaNova**

**Modération : Gilles Delafon, journaliste et  
consultant**

EuropaNova  
Action pour une Europe politique

## Panel 2

### La santé comme priorité des politiques

Vendredi 14 février 2020  
Palais du Luxembourg

**Robert Hue, président de Drep.Afrique, association humanitaire internationale de lutte contre la drépanocytose, ancien député européen, ancien sénateur et vice-président de la commission des affaires étrangères et des forces armées.**

**Philippe Walfard, responsable adjoint de la division Santé et protection sociale de l'AFD**

**Elisabeth Ilboudo, Présidente de Dauphine Alumni Afrique, Fondatrice d'ARIPAS et de Dauphine Alumni Afrique**

**Modération : Corentin Gorin, EuropaNova**

EuropaNova  
Action pour une Europe politique

## Panel 3

### L'OHADA, un précédent inspirant pour une unification du droit des affaires en Europe

Vendredi 14 février 2020  
Palais du Luxembourg

**Reagan Intole, doctorant en droit, thèse portant sur « La responsabilité des grandes entreprises en matière sociale et environnementale à l'aune du devoir de vigilance : analyse comparée avec les droits français et OHADA »**

**Valérie Gomez-Bassac, députée, auteur d'un rapport sur le code européen des affaires**

**Stéphane Mortier, direction générale de la Gendarmerie nationale, Association pour l'unification du droit en Afrique**

**Constance Amedegnato, avocate au barreau de Paris, Fondation pour le droit continental**

**Maurice Bensadoun, administrateur de l'AFJE et dirige de le groupe de travail AFJE sur le Code Eu des affaires**

**Modération : Alexandre Robinet-Borgomano, Institut Montaigne**

EuropaNova  
Action pour une Europe politique

## Panel 4

### Pour une implication du secteur privé

Vendredi 14 février 2020  
Palais du Luxembourg

Jessica Berlin, **directrice générale COSTRUCT**

Karim Sy, **président Digital Africa Initiative**

Philippe Gautier, **directeur général MEDEF  
International**

Oussama Abbou, **Fondateur de  
Smart Prospective**

Bruno Mettling, **président  
d'Orange Moyen-Orient et Afrique**

Bertrand  
Assamoi, **Dalberg Advisors**

Modération : Stéphane Cossé, **EuropaNova**

EuropaNova  
Action pour une Europe politique

## Synthèse

Vendredi 14 février 2020  
Palais du Luxembourg

**Julien Arnoult,**

**Centre d'études et de  
recherches  
en sciences administratives  
et politiques, UMR Paris II  
Panthéon- Assas, CNRS**

EuropaNova  
Action pour une Europe politique



**Clôture**

**Afrique-Europe : une  
relation innovante à  
construire**

**Vendredi 14 février 2020  
Palais du Luxembourg**

**Jean-Yves Leconte,**

**Sénateur représentant les  
Français établis hors de  
France**

**EuropaNova**  
Action pour une Europe politique